

Coutumes suisses : des corporations au "Böögg"

Autor(en): **Schwabe, Erich**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 1-fr: **Traits de lumière à l'horizon**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Coutumes suisses

Des corporations au «Böögg»

Dans l'histoire de nombreuses villes suisses, notamment des deux plus grandes, les corporations ont joué un rôle prépondérant au Moyen Âge et jusqu'au grand tournant de 1798, voire pendant une assez longue période du XIX^e siècle. Fondées sur l'organisation professionnelle, elles acquièrent aussi, par l'essor économique croissant de la bourgeoisie, des fonctions politiques et militaires. *Zurich* se donna en 1336, sous l'égide de R. Brun, une nouvelle constitution qui créait pour des siècles le régiment des corporations. A *Bâle*, à la même époque, les bourgeois groupés dans des corporations renforcées obtenaient de leur côté d'importants privilèges dans le cadre des pouvoirs publics. La puissance du prince-évêque s'effritait de plus en plus; en 1529, à l'occasion de la Réforme, elle fut complètement écartée par le Conseil.

Gardiennes des traditions

Les temps modernes, marqués par l'industrie et le trafic, ont mis fin à l'influence politique des corporations et des institutions étatiques auxquelles elles participaient. Le tournant définitif, à *Zurich*, fut le Règlement communal de 1866, et à *Bâle* la Constitution cantonale de 1875. Depuis lors, les corporations ne sont plus liées qu'à la *vie de société*.

On peut mettre à leur actif, comme un mérite particulier, que, fières de leur originalité, elles continuent de s'intéresser à la vie publique, l'œil fixé sur les valeurs que représentent les traditions. A *Zurich*, cet esprit se manifeste pour le moins une fois par année, lors de la fête printanière du «*Sechseläuten*», qui, de modeste qu'elle était au début, est devenue aujourd'hui une grande manifestation solidement enracinée dans la vie de la cité. L'ordonnance de la fête du soir, que les corporations dirigent de longue date, en quelque sorte pour des raisons de «police des métiers», la coutume des banquets et des visites réciproques entre corporations, se sont mêlées au cours du XIX^e siècle avec la

nouvelle tradition des grands cortèges, mais aussi avec la fête rituelle, plus ancienne que le christianisme, de la mise à feu d'un croquemitaine symbolisant le méchant hiver – le «*Böögg*» – pour donner finalement lieu à une manifestation dont les origines sont aujourd'hui difficiles à discerner, mais qui apparaît vraiment bien faite pour maintenir et fortifier l'«intérêt pour l'histoire et la tradition de la cité de nos pères», ce que les corporations zuricoises considèrent comme une tâche importante.

Amis du patrimoine architectural

Propriétaires de toute une série de bâtiments de style soigneusement entretenus, les corporations vouent toute leur attention à cet aspect urbanistique de leur vie de société. A *Bâle*, le bâtiment de la *corporation des «Weinleuten»*, sur la place du Marché, est un des plus beaux édifices Renaissance de toute la Suisse; à *Zurich*, on trouve sur les bords de la Limmat, ou au Münsterhof, quelques spécimens particulièrement représentatifs de l'architecture baroque. Et la «*Zunft-haus zur Meise*» est un très bel exemple de style rococo.

Signalons à ce sujet deux ouvrages récemment parus qui, également remarquables par le contenu comme par la présentation, sont consacrés aux corporations de *Zurich* et de *Bâle*. Le premier, par des textes de W. Baumann et A. Nisper, et une vivante illustration de P. Justitz, décrit le «*Sechseläuten*» (Ed. Orell Füssli, *Zurich*); le second, de G. A. Wanner, a été publié pour une commémoration de la Commune bourgeoise de *Bâle* et dépeint de façon impressionnante «*Zunftkraft und Zunftstolz – 750 Jahre Basler Zünfte und Gesellschaften*» (Ed. Birkhäuser, *Bâle*).

Erich Schwabe

Ci-contre: où l'on brûle le bonhomme Hiver. Les derniers instants du Böögg (ph. SVZ).

